

Regulariser ma situation suite a un arrêté d'expulsion

Par titelulu, le 17/12/2013 à 14:12

bonjour,

mon compagnon a reçu un arrêté d'expulsion en decembre 2012, il est passé au centre de retention et il a eté relacher. l'arrêté prend fin demain donc j'aimerai savoir que devons nous faire maintenant?? quelle demarche a suivre pour regulariser sa situation sachant que maintenant je suis enceinte de 6 mois et demi.

Par aguesseau, le 17/12/2013 à 16:16

bir,

le fait que l'arrêté d'expulsion se termine, ne régularise pas sa situation.

Si vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte « vie privée et familiale » .

Vous n'avez pas à présenter de visa.

Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

cdt

Par titelulu, le 17/12/2013 à 17:20

merci, mais du coup maintenant est ce qu'on peut faire une nouvelle demande de titre de

sejour? ou faut-il attendre la naissance?
est ce que pendant ce temps la il peut travailler??